

**Compte-rendu du Conseil municipal
du 22 avril 2021 – 19H00**

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BERNARD Aline, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis (a dû quitter la séance pour une intervention avec les pompiers et n'a pas pris part aux délibérations), ROCHAS Alain

Excusés : GALLAND Daniel (procuration donnée à ACHIN Richard), AUBERT Sylvain (procuration donnée à GRAS Julien), CATELAN Richard (procuration donnée à CATELAN Thierry), SROCZYNSKI Charles

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

➤ **Délibération pour l'attribution du marché d'eau potable des Costes**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour mener les travaux de création d'un réservoir et reprendre les canalisations d'eau potable aux Costes. Trois offres ont été reçues dans les délais (19 mars 2021 à 12 h). La commission d'appel d'offres, réunie le 27 mars 2021 à 19 h, a ouvert les offres :

- LE GROUPEMENT FESTA/SATP/ABRACHY : 1 260 000.00€ HT
- SOGEA PROVENCE CHARLES QUEYRAS : 1 543 817.50€ HT
- LE GROUPEMENT WEILER/EYRAUD/BOREL : 883 893.26€ HT

MG Concept Ingénierie a été chargé par la commune d'effectuer l'analyse des candidatures. L'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse au regard du critère du règlement de la consultation (offre la mieux-disante) est celle du groupement WEILER SARL - EYRAUD SARL - BOREL Joël SASU pour un montant de 883 893.26€ HT (tranche optionnelle comprise).

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du groupement WEILER/EYRAUD/BOREL pour un montant de 883 893.26€ HT et qui fixe la répartition suivante des travaux :

- **SARL WEILER MAXIME** : réalisation des réseaux AEP, des équipements hydrauliques, des équipements intérieurs du réservoir, la rénovation du captage de Beaurepaire et montage des dossiers des ouvrages exécutés
- **La SARL EYRAUD CONCASSAGE** : réalisation du terrassement du réservoir et du réseau d'eau potable
- **SASU Joël BOREL** : la partie génie civil avec la construction du réservoir en béton

➤ **Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention des actes de la commande publique**

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la convention @ctes pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

La Préfecture nous demande de signer un avenant pour intégrer l'extension du périmètre de télétransmission de l'application @ctes. Cet avenant prend ainsi en compte la modification du périmètre des actes de la collectivité transmis par voie électronique au représentant de l'Etat dans le Département en l'élargissant aux actes de la commande publique et certains actes d'urbanisme et précise la procédure des échanges électroniques dans le cadre du contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré, à l'unanimité d'autoriser M.le Maire à signer l'avenant à la convention @ctes

➤ **Contrat de travail et mise à jour du tableau des emplois**

Monsieur le Maire expose qu'en raison des besoins du service administratif et de la vacance d'emploi, il y a lieu de :

- Créer un contrat de droit public à durée déterminée d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps plein.
- Reconduire le contrat à durée déterminé d'adjoint administratif actuellement à temps partiel avec un passage au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour une durée de six mois. Le poste sera à temps partiel (30h) du 1^{er} mai au 6 juillet 2021 et passera à temps complet (35h) à partir du 7 juillet 2021.
- Créer un poste de droit public à durée déterminée à raison d'1h hebdomadaire pour l'entretien du local de la mairie

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité valide le nouveau tableau des emplois.

➤ **Modification de l'état d'assiette des coupes**

Monsieur le Maire explique que pour répondre au besoin de demande de bois de chauffage et de service, il est préférable de concentrer la délivrance de bois sur une seule parcelle. Il est donc nécessaire d'augmenter la superficie de la parcelle 1 de 3,32 ha (de 1,72 ha à 5,04 ha). Monsieur le Maire propose de modifier la délibération initiale n°082021 pour y intégrer ces éléments, le conseil municipal valide le principe à l'unanimité.

➤ **Délibération pour adhérer à la convention de participation santé**

Monsieur le Maire informe que grâce au retour du comité technique du CDG05, il est possible d'adhérer à la convention de participation portée par le CDG05 pour le risque prévoyance. Le conseil municipal acte cette adhésion après un vote à l'unanimité. A partir de juin 2021, les agents pourront être couverts par la MNT et la commune participera à hauteur de 10€ brut par mois et par agent au paiement du risque prévoyance.

➤ **Délibération pour adhérer à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance »**

Monsieur le Maire informe que grâce au retour du comité technique du CDG05, il est possible d'adhérer à la convention de participation santé MNT retenue par le CDG05. Le conseil municipal acte cette adhésion après un vote à l'unanimité. A partir de juin 2021, les agents pourront être couverts par la MNT et la commune participera à hauteur de 10€ brut par mois et par agent au paiement de leur complémentaire santé.

➤ **Délibération pour la location du T.3 situé au-dessus de l'école**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les deux locataires de l'appartement de type T3, situé au 1^{er} étage de l'école, ont demandé une modification du bail. Le signataire du bail souhaite mettre fin à son bail et sa colocataire, qui souhaite rester dans l'appartement, demande de mettre le bail à son nom. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le bail et de louer l'appartement T3 situé au 1^{er} étage de l'école à la colocataire, à compter du 1^{er} mai 2021 dans les mêmes conditions que le bail initial.

Questions diverses

- Point sur l'embauche des secrétaires (temps de travail, RIFSEEP, salaires)

Monsieur le Maire rappelle qu'une secrétaire est actuellement à temps non complet (30h/semaine). La nouvelle secrétaire débutera début mai à temps plein. Afin de répondre à la charge de travail, Monsieur le Maire propose de passer les deux secrétaires à temps complet à partir du mois de juillet. Monsieur le Maire souhaite également une équité dans le salaire des deux agents. Il sera nécessaire de reprendre également le RIFSEEP après avis du comité technique.

- Projet scout été 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des scouts viendront camper cet été, du 7 au 28 juillet près du lac de Roaffan. Il s'agit de jeunes de 12 à 18 ans encadrés par deux à trois moniteurs. L'ONF organisera une sensibilisation sur la bonne utilisation du bois en début de séjour.

- Incident ONF lors du dernier comptage de la faune sauvage

Un arbre a été mis en travers de la route pour barrer le passage aux agents de l'ONF. M.le Maire condamne ce genre d'attitude peu valorisant pour l'image de marque de la commune.

- Adressage à valider avec les demandes des administrés à trancher par le CM

Monsieur le Maire expose les propositions faites par des habitants pendant la période de consultation :

- Aux Costes, plusieurs habitants ont demandé à rebaptiser le « chemin des Minaites » par « chemin des jardins ». Le Conseil municipal valide ce changement.
- Au village de Chauffayer, il a été fait deux propositions pour renommer la rue centrale. Le conseil municipal décide à l'unanimité de garder le nom d' « avenue principale »

- Demande de la chambre d'agriculture (Prise de délibération pour la procédure de reconnaissance en calamité agricole)

Délibération non prise sur notre commune

- Présentation des trois courriers de doléances

Monsieur le Maire présente les courriers de doléances adressés. Le conseil municipal :

- donne son accord pour une demande de rénovation d'un chemin communal. La commission travaux ira sur site pour voir les possibilités.
- refuse la demande d'inscription à l'école d'Aubessagne d'enfants résidant à St Firmin par solidarité communale
- refuse la demande de suspension d'un abonnement d'eau

- Point sur le ménage de la mairie à compter du 1^{er} mai 2021

Si le personnel de la commune n'est pas disponible, il faudra passer une annonce (1h de ménage/semaine)

Le secrétaire de séance,
Sylvie GIRAUD



Le Maire
Richard ACHIN

